

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 02 FEVRIER 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 2 février 2022 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2021.

#### INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : 1 521 habitants
- Activités de la CCPA : Le maire fait le point sur les activités de la CCPA. Il informe également l'assemblée que sous l'impulsion de la CAF, un pôle Ressources Handicap 29 a été constitué. Ce pôle accompagne les familles du Finistère d'enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou de maladie chronique grave. Un numéro unique : 07 61 84 91 33.
- Pacte Finistère 2030 : la commune a déposé des demandes de subvention et le projet du Pôle Santé & Bien Être a été retenu
- MSA : Nouvelle politique de la Petite Enfance & Jeunesse « Grandir en Milieu Rural ». La commune de Kersaint-Plabennec a été définie comme prioritaire comme quatre autres de la CCPA. Un dossier de demande d'aide financière concernant l'ALSH pourrait être déposé.

#### APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 (CTG) ENTRE LA CAF DU FINISTERE, LES TREIZE COMMUNES DU PAYS DES ABERS ET LE PAYS DES ABERS

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. En signant la convention, les collectivités s'engagent à réfléchir et à co-construire le projet social du territoire dans le respect des compétences de chacune d'entre elles.

Le principe de fonctionnement de la convention territoriale globale est de mobiliser autour du projet des élus, des professionnels, des associations locales et les familles du territoire ; d'élargir le projet éducatif enfance-jeunesse afin qu'il réponde aux préoccupations et aux besoins des populations...

Les enjeux dégagés autour de quatre thématiques : accompagnement de toutes les familles (réaliser des actions en prévention santé, actions de soutien à la parentalité...), place et engagement des jeunes (développer une information jeunesse, actions de prévention en milieu festif...), des espaces ressources pour les partenaires (favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de travail...), la solidarité (contribuer à la qualité du lien social et l'accueil des familles, organiser des événements communs...). Le conseil municipal approuve la convention.

Les financements ex « CEJ » seront basculés en bonus territoire CTG.

#### CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LES CANALISATIONS DE GAZ

La Société GrDF a régularisé avec la commune de KERSAINT-PLABENNEC une convention de servitude sous seing privé en date du 9 mars 2021, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à KERSAINT-PLABENNEC (29), cadastrée section ZO, numéro 37. Les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF. Le Conseil Municipal approuve et le Maire est autorisé à signer l'acte de servitude.

#### INSTALLATION TELEPHONIQUE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Afin de répondre aux changements des normes en téléphonie, compatible en IP, une étude a été faite auprès de quatre prestataires de téléphonie. Le conseil municipal décide de surseoir à la décision étant donné la hausse du prix par certains prestataire. Le maire est autorisé à choisir la proposition la mieux disante.

#### AMENAGEMENT DU LOCAL « SANTE & BIEN-ETRE » : MONTANT PREVISIONNEL

Finistère Habitat porte le projet de construction d'un parc locatif de sept logements et d'un local communal qui deviendra un Pôle Santé & Bien-Etre. La réalisation du pôle de Santé & Bien Etre de 154 m<sup>2</sup> s'élève à un prix de revient prévisionnel de 365 319 € TTC. Cette estimation prend en compte la charge foncière, le bâtiment, les honoraires ainsi que diverses missions. Le conseil approuve.

#### SOUSCRIPTION D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT D'UN ALSH ET DE DEUX LOGEMENTS

Le Maire expose à l'assemblée de la nécessité de recourir à l'emprunt pour le financement d'un ALSH et de deux logements pour un montant total de 700 000 €. La commission des finances qui s'est réunie le 2 février 2022 propose de retenir l'offre du Crédit Agricole du Finistère.

#### ALSH PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Le maire rappelle que depuis le 5 juillet 2021, ARKO Architecte, titulaire du marché de la Maitrise d'Œuvre, travaille sur ce projet. Deux réunions de concertation ont eu lieu avec la commission « Petite Enfance – Enfance – Jeunesse » le 3

novembre pour une présentation d'une esquisse et le 1<sup>er</sup> décembre pour la présentation de l'avant-projet sommaire (APS). En janvier, ARKO Architecte a présenté, à la commission, un Avant-Projet Définitif ainsi qu'une estimation financière des travaux réactualisée d'un montant de 1 076 600 € HT. Le conseil municipal valide l'avant projet définitif avant le dépôt du permis de construire.

#### COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021, conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Karine HELIES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, sans les excédents ou déficits antérieurs reportés, dressés par M. Patrice BOUCHER, Maire,

lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	739 764.17 €	1 029 706.51 €	<b>289 942.34 €</b>
Investissement	663 706.16 €	815 863.45 €	<b>152 157.29 €</b>

reconnait la sincérité des restes à réaliser,

arrête les résultats définitifs ainsi présentés,

adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la commune.

#### AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire,

- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **405 997.18 €**,
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - affectation en réserve R 1068 en investissement **253 929.84 €**
  - report en fonctionnement R 002 152 067.34 €

L'adjointe au maire présente les différents ratios financiers de la collectivité. Il apparaît une situation financière saine dont une capacité d'extinction de la dette légèrement supérieure à 2 ans.

#### ORIENTATIONS BUDGETAIRES : PROSPECTIVE FINANCIERE

La prospective financière 2020-2026 présentée au conseil municipal du 16 février 2021 a été mise à jour avec les résultats du compte administratif 2021 et en intégrant les nouvelles données qui impacteront le budget de la commune dans les années à venir.

Cette prospective demeure très prudente de façon générale. Malgré tout, elle montre une situation saine sur les années de la prospective, avec une CAF (Capacité d'Auto-Financement) brute qui se maintient à un bon niveau et un impact négatif relativement faible sur le fonds de roulement.

Même si les ratios se dégradent en raison d'un recours à l'emprunt pour financer la construction d'un ALSH, la prospective montre que la situation financière s'améliore très rapidement sur les deux dernières années de la prospective, grâce à un niveau de subventions conséquent et à condition de bien maîtriser les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

L'analyse de cette prospective conforte donc le choix fait en 2021 de lancer ce projet d'ALSH.

#### COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

##### VOIRIE – TRAVAUX :

Karine HELIES fait le point sur le déploiement de la fibre optique sur la commune de Kersaint-Plabennec et sur le Pays des Abers. L'étape 1 est terminée. L'étape 2 qui consiste à construire les réseaux de fibre optique sera réalisée tout au long de l'année 2022. Les propriétaires concernés par l'élagage de leurs arbres recevront un courrier de la part de la mairie. L'étape 3 est concernée par la commercialisation des accès internet. Pour être raccordées, les propriétés devront disposer d'un numéro et ce numéro devra être apposé et visible de la rue.

##### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE :

PLUi : Modification n° 1 : La commission réunie le 19 janvier 2022 a émis une observation concernant l'annexe sur le zonage d'assainissement afin de corriger une erreur de lieu-dit.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Vœux de la classe de CM1** : Le Maire fait part au conseil municipal de la carte de vœux transmise par la classe de CM1 de l'école Sainte-Thérèse.
- Invitation à une réunion d'informations sur la prise illégale d'intérêt dans les assemblées délibérantes.**
- Organisation des élections présidentielles du 10 & 24 avril 2022 & législatives des 12 & 19 juin 2022.**